

d'importance. C'est une des meilleures initiatives qu'on ait prises dans les parcs nationaux au cours des deux dernières années et j'en suis très heureux.

L'autre question que j'ai mentionnée, était l'aménagement de meilleures installations pour le ski. Peut-être pourrait-on les rattacher à la construction des auberges de la jeunesse. Certaines de ces auberges pourraient servir aux skieurs pendant l'hiver. Le ministre pourrait-il formuler quelques observations de nature générale au sujet des installations destinées aux skieurs, dont je viens de parler.

**L'hon. M. Lesage:** Je n'ai pas été là-bas depuis le printemps de 1946, mais je compte m'y rendre cet été et y rencontrer les exploitants autorisés au mont Norquay, afin d'étudier, de concert avec eux, les installations existantes et les améliorations qu'on pourrait y apporter. Le député peut être assuré que je n'oublierai pas ses observations quand je serai sur place.

**M. Harkness:** Je signale que ces discussions avec les concessionnaires du mont Norquay n'ont rien à voir aux observations que j'ai formulées en faveur de l'aménagement de pistes de ski dans ces montagnes afin que les skieurs aient à leur disposition une plus grande étendue que celle à laquelle ils ont accès en ce moment. C'est une des difficultés des skieurs là-bas. Sans cela, il y aurait plus de monde qu'il y en a. Le nombre des endroits où il est possible de pratiquer le ski et où il existe des abris contre le froid sont extrêmement rares. Il n'y a que Norquay, en plus de Banff, de Sunshine et de deux ou trois autres endroits. C'est tout. Ce que je veux dire c'est que ces pistes de ski et les autres aménagements qui pourraient servir d'auberges de la jeunesse en été sont de simples abris de construction commune. Il faudrait aménager des huttes ou des pavillons afin qu'une plus grande superficie soit à la disposition des skieurs.

**M. Brooks:** Où sont situées ces sept ou huit auberges? Dans quels parcs? Y en a-t-il dans l'Est?

**L'hon. M. Lesage:** Elles sont toutes dans les parcs des montagnes.

**M. Brooks:** At-t-on l'intention d'en aménager dans l'Est? Nous pourrions pratiquer un peu le ski, aussi bien que les gens de l'Ouest.

**L'hon. M. Lesage:** J'étudierai la question.

**M. Montgomery:** J'ai une question ou deux à poser au ministre mais le moment n'est peut-être pas bien choisi. En pareil cas, je lui saurais gré de me le dire. Je n'ai pas entendu parler des recettes que rapportent ces parcs. Les parcs nationaux rapportent-ils quelques

[M. Harkness.]

recettes à l'État Dans le cas de l'affirmative, où pouvons-nous trouver ce renseignement?

**L'hon. M. Lesage:** A la page 379 du budget des dépenses.

**M. Johnston (Bow-River):** Avant que le crédit soit adopté, je désire porter à l'attention du ministre un point qui me préoccupe depuis un certain temps au sujet du parc national de Banff. Je veux parler des immeubles aménagés dans la région du parc, c'est-à-dire dans la ville de Banff. Plusieurs personnes m'ont écrit au sujet de règlements concernant les immeubles. J'ai soumis certains de ces cas au ministère et les fonctionnaires s'en occupent en ce moment et cherchent à trouver quelque solution. C'est un état de choses vraiment lamentable; je ne veux pas soumettre de cas particulier à l'attention du ministre pour le moment parce que, comme je viens de le dire, ses fonctionnaires sont en train de faire enquête. Les plaintes n'ont pas manqué, surtout à propos de l'aménagement de maisons doubles dans une zone de maisons détachées et de la construction de maisons à plusieurs logis dans une zone de maisons doubles. Ces régions du parc, dans la ville de Banff même, sont réparties entre les sections A, B et C. On m'a soumis des grief à cet égard. Je me rends compte de la situation dans laquelle se trouvent le ministre et les fonctionnaires du parc, à propos de ces plaintes. On a noté un grave relâchement, si je puis dire, de la part des administrateurs, dans le passé, à l'égard de l'aménagement de maisons dans la région de Banff.

C'est ainsi qu'il y a des gens qui ayant construit des maisons à deux logis dans une zone de la catégorie "B" ont entrepris,—dans certains cas avec la permission des administrateurs du parc, dans d'autres cas, sans cette permission,—d'aménager un troisième logis, ce qui leur a, bien entendu, causé des difficultés. Les intéressés me signalent que si eux ont eu des difficultés avec les administrateurs du parc un grand nombre de gens vivant autour d'eux semblent ne pas avoir été inquiétés. On m'a fait parvenir l'autre jour la liste d'environ 50 personnes ainsi établies dans diverses zones en contravention des règlements. Je le répète, je ne rendrai pas cette liste publique vu que les autorités du parc sont en train d'examiner certains de ces cas. Règle générale, cependant, le ministre devra reviser entièrement ses règlements, surtout ceux qui ont trait à la ville de Banff et au parc national du même nom, car il y a tant de règlements contradictoires qu'on ne pourra selon moi régler le problème de la construction qui se pose dans la ville de Banff sans recommencer à neuf avec un règlement complètement remanié.